

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES
Arrondissement de Prades
Canton Vallée de la Tet
Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE POUR UN
AGENT ADMINISTRATIF POUR LA FONCTION
D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL**

N° 2026/019

Le Maire d'Ille-sur-Têt

Vu les articles L2122-32 et R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 portant titularisation de l'intéressée,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont déléguées à Madame SYLVESTRE née NICOLAS Marie-Pierre, les fonctions qui sont énumérées à l'article R2122-10 susdit du Code Général des Collectivités Territoriales et que le Maire exerce en tant qu'Officier de l'Etat-Civil.

ARTICLE 2 :

La présente délégation de fonctions est valable tant qu'elle ne sera pas annulée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera, notamment, transmis au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve la Commune.

Fait à Ille sur Tet, le 1^{er} avril 2026

Spécimen de la signature du délégataire

Le Maire,

Alain FABRESSE